

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 47

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET

OBJET

RD 56c - Rousset - Convention de travaux avec mise à disposition du domaine public routier départemental pour la réalisation d'un carrefour de type "tourne-à-gauche"

**DGACEEP Direction des Routes
Service Aménagements Routiers
04 13 31 22 19**

PRESENTATION

La SNC Marignan Résidences envisage la construction d'un ensemble immobilier constitué de 71 logements sur une parcelle située en bordure de la RD 56c, commune de Rousset.

Aussi, en accord avec le Département, la SNC Marignan Résidences devra réaliser un accès sous la forme d'un carrefour de type « tourne-à-gauche » sur la RD 56c. Cet aménagement permettra la desserte de son opération tout en préservant le fonctionnement général du réseau routier local.

Ce projet qui concerne la voirie départementale nécessite une convention de mise à disposition du domaine public routier départemental afin d'autoriser la SNC Marignan Résidences à réaliser les travaux sur le domaine public routier départemental.

Ces travaux seront intégralement financés par la SNC Marignan Résidences.

PROPOSITION

Je vous propose de bien vouloir m'autoriser à signer, avec la SNC Marignan Résidences la convention autorisant la mise à disposition du domaine public routier départemental pour la réalisation du carrefour de type « tourne-à-gauche » sur la RD 56c, dont le projet est joint au rapport.

Au bénéfice de ces précisions et sur proposition de Monsieur le Délégué aux routes, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL